

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton de BARR

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 mai 2015**

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

### **Étaient présents :**

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER

Les Conseillers municipaux : Joseph EHRHART, Marc HARRER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absent excusé : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Carine GOERINGER

Procurations : Joanne ALBRECHT à Dominique LEHMANN  
 Anne DIETRICH à Michèle FETZER  
 Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ

### **COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

### **ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

### **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me Laurent WEHRLE, Notaire à BENFELD, concernant la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 1 parcelle 71 de 4,77 ares et section 51 parcelle 598/8 de 0,17 are sis 20 rue d'Or appartenant à Mme RAEHM épouse RIEHLING Pierrette,
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me Philippe WALTER, Notaire à EPPFIG, concernant la vente d'un immeuble bâti sur terrain, des locaux dans un bâtiment en copropriété cadastré section 7 parcelle 89/28 de 41,29 ares, à savoir, lot n° 301 (logement avec annexes), lot 313 (cave), lots 318 et 319 (garages) et lot 701 (parking) sis 53 Bas-Village appartenant à Monsieur Christophe BITTARD et Mme Émilie STUDER,
- Considérant que les immeubles en question sont soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES VENTE DE BOIS**

- Vu la délibération du 3 novembre 2003 par laquelle le Conseil municipal décide d'instituer une régie de recettes pour encaisser le produit de vente des lots de bois cédés à l'amiable ou en séance publique d'adjudication,
- Vu le procès-verbal de vérification de la régie de recettes « vente de bois » effectuée le 10 juillet 2014,
- Considérant que la régie doit être soumise à cautionnement,
- Considérant que la souscription d'une assurance peut être mise en place,
- Vu les devis recueillis pour la mise en place de l'assurance de régisseur,
- Considérant que ces frais sont à la charge du régisseur,
- Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux,
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
- Considérant que l'indemnité attribuée permettra au régisseur de compenser les frais avancés pour la régie de recettes « vente de bois »,
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 mai 2015,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de modifier la régie de recettes « vente de bois » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- INDIQUE que le régisseur titulaire est assujéti à un cautionnement ; le cautionnement est à la charge du régisseur titulaire qui adhérera à l'AFCM,
- DÉCIDE de souscrire une assurance de régisseur auprès de la GMF, formule 2, d'un montant annuel de 31,60 € ; l'assurance de régisseur est à la charge du régisseur titulaire,
- DÉCIDE d'allouer une indemnité de responsabilité au régisseur titulaire de la régie « vente de bois » d'un montant annuel de 110 € (cent dix euros), indemnité prévue par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 en fonction du montant moyen des recettes mensuelles,
- CHARGE le Maire de modifier les arrêtés de nomination de régisseur suite à ces décisions.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

## **DEMANDE DE NUMÉROTATION**

- Vu le courrier reçu du 21 avril 2015 de la SCEA CROMER KIEFFER demandant l'attribution d'un numéro de voirie suite à l'implantation d'un hangar agricole sis chemin de Zellwiller à STOTZHEIM, cadastré section 54 parcelle 99,
- Considérant que la numérotation des maisons constitue une mesure de Police Générale que le Maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 131-2 du Code des Communes,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'attribuer le numéro 6 chemin de Zellwiller au hangar agricole appartenant à la SCEA CROMER KIEFFER, cadastré section 54 parcelle 99,
- DIT que la numérotation prend effet à la date de la présente délibération,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations de ce changement.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES**

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1er janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu la délibération du 8 avril 2013 validant la convention de partenariat au titre du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Xavier FETZER pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 25 Quartier Central à Stotzheim,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :  
à Monsieur Xavier FETZER : 60 m<sup>2</sup> à 3 €, soit 180 € pour les travaux de peinture,
- PRÉCISE que cette subvention sera imputée à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au budget primitif 2015.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX  
2 abstentions – 13 voix pour*

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1**

- Vu le Budget Annexe 2015 « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Vu la délibération du 30 mars 2015 relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Vu le courriel de Mme le Percepteur de Barr en date du 16 avril 2015 concernant les anomalies du Budget Annexe 2015 « Lotissement Chemin Woelfli » à modifier,
- Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un ajustement budgétaire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de modifier comme suit le Budget Annexe 2015 « Lotissement Chemin Woelfli » :

Recettes de fonctionnement :

• Article 002 (excédent reporté)	+	27 618,79 €
----------------------------------	---	-------------

Dépenses de fonctionnement :

• Article 6045 (frais notaire et géomètre)	+	100,00 €
• Article 673 (titres 2014 annulés)	+	27 518,79 €

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**ENVELOPPES TIMBRÉES PERSONNALISÉES**

- Vu la délibération du 4 mars 2013 par laquelle le Conseil municipal décide d'acheter des enveloppes personnalisées timbrées au tarif lettre verte et lettre prioritaire,
- Vu le stock de la régie de recettes,
- Considérant que la Commune utilise les enveloppes timbrées personnalisées pour les envois courants,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'affecter 250 enveloppes au tarif lettre prioritaire de la régie de recettes pour l'utilisation des envois de la Commune.

## RÉSULTATS ENQUÊTE CANTINE/GARDERIE

- Entendu Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, qui présente au Conseil les résultats de l'enquête cantine/garderie qui a été effectuée par la Commune :
  - 30 enfants n'ont pas de problème de cantine et/ou de garde,
  - 36 enfants seraient intéressés par une cantine et/ou une garderie, dont 18 qui n'auraient à ce jour aucun mode de garde.

Mme MASTRONARDI explique que la **cantine** est de la compétence de la Communauté des Communes Barr-Bernstein pour l'organisation et la facturation ; la Commune mettant à disposition les locaux. Concernant la **garderie**, il revient à la Commune de prendre en charge l'organisation dans son ensemble.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- PREND ACTE des résultats,
- CHARGE Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, de prendre contact avec les Communes voisines qui ont déjà mis en place un système de cantine et/ou garderie pour connaître leur organisation et les tarifs appliqués,
- CHARGE Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, de prendre contact avec le Relais Assistants Maternels de la Communauté des Communes Barr-Bernstein pour connaître l'organisation et les tarifs pour la mise en place d'une cantine scolaire,
- CHARGE le Maire de demander le fonds d'amorçage auprès de l'Éducation Nationale pour pouvoir bénéficier de crédits pour la mise en place de structures sur Stotzheim,
- DÉCIDE d'organiser une réunion Commissions Réunies le jeudi 28 mai 2015 à 20 h 00 pour discuter de l'avancement du dossier et notamment analyser les résultats du courrier de préinscription lancé semaine 24.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## DIVERS ET COMMUNICATION

### 8.1. Compte rendu des Commissions Communales

- **Urbanisme** : les membres de la Commission se sont réunis le 7 avril à 18 h 00 concernant les travaux de marquage aux sols.
- **Réunies** : les membres des Commissions se sont réunis le 13 avril à 20 h 00 au sujet de l'aménagement sur le Muhlbach avec la participation de Gilbert Leininger et Catherine Colin de la Communauté des Communes Barr-Bernstein et de Antoine Guédan de l'agence Ecodève. Les membres du Conseil ont émis des observations suite à cette réunion : ils déplorent que l'avis de la Commune et des habitants n'ait pas été requis et s'étonnent qu'il n'y ait pas eu d'enquête publique pour les travaux prévus. Ils souhaiteraient avoir davantage de précisions sur ce projet. M. le Maire se propose d'appeler la Communauté des Communes à ce sujet pour demander un nouveau rendez-vous pour discuter du projet.
- **Appel d'offres** : les membres de la Commission se sont réunis le 4 mai avant le Conseil municipal pour l'ouverture des offres et le choix de l'aménagement paysager : engazonnement. Après avoir comparé les offres reçues, le Conseil municipal décide de retenir celle de l'entreprise LEDERMANN de 4 966,00 € HT. Le devis sera validé lors du prochain Conseil. Le Conseil autorise cependant le Maire à signer le devis pour accord pour que les travaux puissent commencer au plus vite.
- **Vente de bois d'œuvre** : M. André METZ, adjoint au Maire, fait le compte rendu de la vente de bois d'œuvre qui a eu lieu le 8 avril 2015 à Bischoffsheim. Tous les lots ont trouvé preneur.

## **8.2. Demande de subvention**

Le 31 mars 2015, la Commune a réceptionné un courrier par lequel le Président de l'Association humanitaire de solidarité internationale d'aide aux femmes victimes de violences et aux enfants déshérités en Afrique (MBOTÉ) à EFIG demande à la Commune une subvention pour le fonctionnement de leur association. Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à cette requête.

## **8.3. Souhaits en matériel informatique pour l'école**

Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, présente au Conseil le cahier des charges établi pour les besoins en matériel informatique des écoles. Trois devis sont en cours et seront présentés lors d'un prochain Conseil.

## **8.4. Fibre optique**

Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, fait le compte rendu de son entretien avec M. Franck SIEGRIST du Conseil Départemental, concernant la fibre optique. Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal pour informer les habitants de l'échéancier mis en place et du statut prioritaire de notre commune.

- Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal pour rappeler que **toutes les rues** de Stotzheim sont devenues des **priorités à droite** y compris la rue de St Pierre, la rue du Moulin et l'Impasse des Jardins, anciennement « cédez-le-passage ».
- M. le Maire informe que 44 personnes se sont inscrites à ce jour pour participer au **Concert prévu à Ortenberg dans le cadre du jumelage** et qui aura lieu le samedi 9 mai. La Commune prendra en charge le transport en bus. La Commune de Stotzheim sera représentée par M. Jean-Marie KOENIG, Maire, Mme Céline MASTRONARDI, 1ère adjointe, Mme Valérie HIRTZ et M. Benoît SPITZ, membres du Conseil.
- M. le Maire informe que M. et Mme BEY, locataires du logement sis 32 route Romaine, quitteront le **logement communal** au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le futur loyer pour le logement est fixé à 532 € mensuel hors charges.
- La **pizzeria** sera reprise par PIZZA STRADA ROMANA, gérée par Monsieur Elie BASSMAJI, domicilié 6 rue des Marchands à 67650 DAMBACH-LA-VILLE, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015. Le loyer est fixé à 210 € hors charges.

Les horaires d'ouverture actuellement communiqués par le preneur sont :

- mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 h 00 à 14 h 00,
- mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 18 h 00 à 22 h 00.
- La secrétaire présente aux membres du Conseil les **travaux de restauration des registres d'état civil** effectués par PHENIX SEREIN.
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, précise au Conseil que 410 géraniums ont été distribués aux habitants et informe de la mise en place du **fleurissement** par la Commune et l'Association Fleurs à compter du 5 mai.
- M. Philippe SCHMITT demande des informations concernant l'avancement des travaux pour le **terrain de pétanque**. Le désherbage a été réalisé. La Commune va procéder à la mise en place de sable pour égaliser l'ancien terrain en attente des travaux à réaliser.
- Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, donne lecture au Conseil de l'article paru dans l'ALSACE « Une amitié plus forte que la guerre » concernant le **prisonnier de guerre** qui était logé chez Joseph Meyer, Bas-Village.
- Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, informe le Conseil de la mise en place du **panneau du village**. Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal pour informer la population.

- M. le Maire informe le Conseil des dates de l'enquête publique relative à l'**extension du poste RTE** entre Stotzheim et Sermersheim.
- Le **prochain Conseil municipal** aura lieu le lundi 8 juin 2015 à 20 h 00.

**La séance est levée à 22 h 21**

*Délibération certifiée exécutoire compte  
tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
le 21 mai 2015  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire*

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM  
DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2015**

**Ordre du jour :**

1. Déclarations d'intentions d'aliéner
2. Modification de la régie de recettes vente de bois
3. Demande de numérotation
4. Subvention pour ravalement de façades
5. Modification budgétaire n° 1
6. Enveloppes timbrées personnalisées
7. Résultats enquête cantine/garderie
8. Divers et communication
  - 8.1. Compte rendu des commissions communales (Urbanisme et Réunies)
  - 8.2. Demande de subvention
  - 8.3. Souhails en matériel informatique pour l'école
  - 8.4. Fibre optique

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		/
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Dominique LEHMANN
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		/
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		/
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		/
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Valérie HIRTZ
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		/
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Michèle FETZER
HARRER Marc	Conseiller Municipal		/